CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E117002 **VALABLE JUSQU'AU** 27/09/2024

ÉDITÉ LE **18/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974
Forme juridique : SAS
Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 301340584

Siret : **301 340 584 06860**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62 155 128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00016501LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Raison sociale : **ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)**
Sigle : CGST SAVE
ALLÉE DE L'ANGELIQUE
08000 LA FRANCHEVILLE

Téléphone : 03 24 57 18 02 **Fax :** 03 24 37 68 91
Portable :

Site Internet : engie-homeservices.fr
E-mail : gladice.kenfack@engie.com

Responsabilité légale :
BLAVEAU ERIC DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / BIGAUD YANNICK PRÉSIDENT / BLAVEAU ERIC DIRECTEUR

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/09/2022
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.